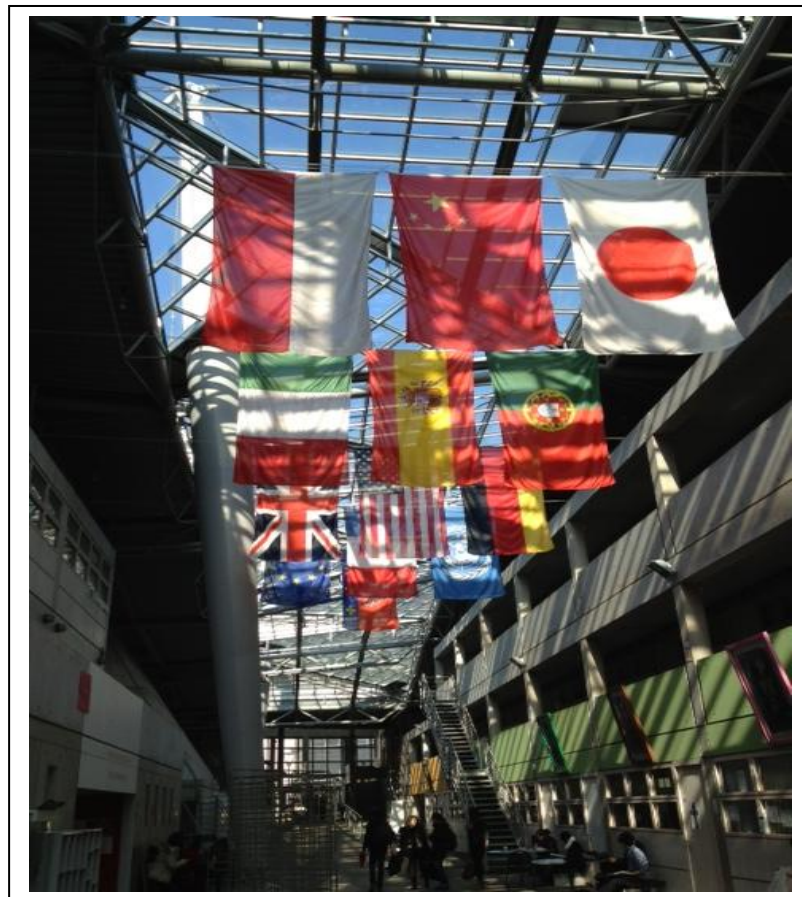


**COLLEGE ET LYCEE DE LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE  
DE LYON GERLAND  
2 place de Montréal  
69361 Lyon cedex 07**



# **PROJET ETABLISSEMENT**

**2013-2017**

# Un établissement international public

La Cité Scolaire Internationale de Lyon (CSI) est un établissement public implanté à Gerland depuis 1992. Portée par une analyse partagée du développement territorial, la réalisation d'un pôle international regroupant sous un même toit une école, un collège et un lycée, marquait une ambition commune pour les collectivités de rattachement et le Ministère de l'Education nationale. Celle de parvenir à proposer une offre de formation adaptée au changement social initié par le formidable développement des échanges internationaux.

Sont ainsi dénommés internationaux, les établissements dont l'offre principale de formation s'articule sur la présence de sections internationales. A la rentrée 2012, 10 sections internationales étaient ouvertes à la CSI : japonaise, polonaise, chinoise, arabe, espagnole, italienne, portugaise, allemande, britannique et américaine. A ces sections, il convient d'ajouter la présence conjointe d'autres formations, destinées à promouvoir l'enseignement des langues vivantes étrangères, qu'il s'agisse de la section binationale ABIBAC ou encore des sections européennes allemande, anglaise et orientale.

Les sections internationales ont vocation à scolariser ensemble, des élèves français et étrangers, selon des modalités d'admission spécifiques, en vue de favoriser l'accueil des élèves étrangers dans le système éducatif français, de maintenir ou développer la pratique approfondie d'une langue étrangère et de favoriser le bilinguisme. Le cadre principal reste cependant celui d'un enseignement général, dans la langue et la culture françaises et francophones.

Ces sections concourent à la réalisation de 5 objectifs :

- Former des élèves bilingues et biculturels ;
- Renforcer l'attractivité du territoire en favorisant la mobilité des hommes ;
- Assurer le rayonnement de la France, au titre de la coopération internationale et de la promotion de la francophonie ;
- Proposer un dispositif scolaire à la fois d'excellence et d'innovation, notamment en terme de pratiques pédagogiques transférables. En raison des compétences développées dans les établissements internationaux, ceux-ci ont ainsi vocation à accueillir tous les autres dispositifs de promotion de l'enseignement de langues vivantes, à l'exemple des sections européennes ou binationales.

En raison de son caractère public, les enseignements dispensés en section internationale sont non-marchands et essentiellement gratuits. Les charges d'investissement et de fonctionnement relèvent d'un financement par les administrations publiques françaises ou des pays partenaires. Toutefois, à défaut d'un accord intergouvernemental, seuls les enseignements spécifiques (*langues/littérature et histoire-géographie*) des sections britannique, américaine et japonaise, font l'objet d'une contribution des familles. Elle est destinée à couvrir la charge de ces cours qui doivent être assurés par des associations de parents d'élèves, venant se substituer à l'action publique. Ces associations exercent dans le cadre de la réglementation permettant d'accorder une délégation temporaire de service public, sous réserve d'être conventionnées et de se soumettre aux contrôles de la puissance publique et des instances délibératives de l'établissement.

Les formations dispensées dans les sections internationales sont sanctionnées par des diplômes nationaux reconnus par les pays partenaires ou des organismes internationaux de certification (*DNB et baccalauréat à option internationale notamment*).

La CSI scolarise ainsi des élèves de tous horizons. Elle recrute dans les sections internationales des étrangers non francophones, des Français arrivant de l'étranger, des enfants de couples mixtes, des élèves déjà bilingues ou maîtrisant plusieurs langues. Le collège et le lycée ajoutent à ce recrutement des élèves de sections européennes et orientale. Le lycée accueille aussi des jeunes domiciliés prioritairement dans le quartier de Gerland, pour lesquels la CSI est l'établissement de secteur désigné pour la préparation d'un baccalauréat général.

Dans ce contexte marqué par une forte diversité des publics, des niveaux et des certifications, des aménagements doivent prendre en compte les besoins spécifiques de chaque population d'élèves. Qu'il s'agisse des élèves non-francophones, de secteur, de section européenne, voire de ceux qui doivent repartir dans le cadre de la mobilité professionnelle des parents ou qui envisagent un cursus d'études dans une université étrangère, la CSI doit répondre à des attentes multiples, importantes et complexes.

Le projet d'établissement découle ainsi des caractéristiques de l'offre de formation, de la nature du recrutement et des objectifs assignés à la CSI en lien avec 4 grandes problématiques : celles de l'influence, de la convergence, de l'appartenance et de la performance.

Il s'agit en effet :

- de valoriser l'identité internationale de notre Cité scolaire (axe I),
- d'offrir un cadre scolaire qui permette de dépasser l'hétérogénéité de notre recrutement (axe II),
- de réunir les conditions pour conduire tous nos élèves à la réussite (axe III),
- de promouvoir le rayonnement de la CSI pour faire mieux connaître ses compétences (axe IV).

## **AXE I : Valoriser l'identité internationale de notre Cité scolaire**

**Objectif : disposer d'une offre de formation adaptée à la vocation internationale de l'établissement**

### **I.1 Améliorer la connaissance de l'établissement et renforcer les liens avec ses partenaires**

#### **I.1.1 Améliorer la lisibilité de l'établissement :**

- Auprès des familles, entreprises et organisations résidentes et non-résidentes intéressées par l'offre de formation de la CSI.
- Auprès des universités et établissements d'enseignement supérieur
- Auprès des différents services des autorités académiques et collectivités de rattachement
- Auprès des médias

#### **I.1.2 Renforcer les liens :**

- Avec les partenaires économiques chargés de promouvoir l'attractivité du territoire et le développement international.
- Avec les organisations internationales, représentations consulaires et associations émanant des pays ou des zones d'influence linguistique des sections internationales, européennes ou orientales.
- Avec les administrations et structures locales d'arrondissement et du quartier de Gerland

### **I.2 Bien accueillir les familles étrangères ou de retour de l'étranger et leur diffuser l'information nécessaire à la scolarité de leur enfant**

Informer les familles et collaborer entre enseignants des différentes sections apparaît essentiel. Il est important d'informer les parents et les élèves de la spécificité de la CSI et du système scolaire français, des notes, des évaluations, de la méthodologie de l'enseignement (maths spéciales et FLE). Les professeurs de l'Éducation Nationale et les professeurs des sections collaborent sur l'organisation, les programmes, les méthodes et les exigences de travail et de comportement. La cohérence du monde adulte (parents, personnels) et le partage des valeurs permettent à l'enfant et à l'adolescent d'avoir des repères stables, pour construire sa personnalité dans les conditions d'éloignement éventuel du groupe familial resté à l'étranger (expatriation, immigration).

#### **I.2.1 Organiser des moments d'accueil conviviaux permettant aux parents de se**

familiariser avec l'établissement et ses personnels.

- I 2.2** Préciser et harmoniser les critères de sélection relatifs aux tests d'entrée dans les sections.
- I 2.3** Organiser la traduction des imprimés et communications écrites en général, et des échanges verbaux avec les familles. L'utilisation de l'Internet (*site CSI en plusieurs langues*) pour créer du lien et communiquer.
- I 2.4** Trouver des lieux afin de mieux accueillir et mieux accompagner les élèves et leurs familles dans les différents parcours de scolarité proposés à la CSI
- I 2.5** Développer les dispositifs de parrainage des nouveaux élèves et d'entraide entre élèves.
- I 2.6** Permettre le suivi des emplois du temps, du cahier de textes, des devoirs donnés et des résultats, grâce au logiciel Pronotes et aux ENT mis à disposition par les collectivités de rattachement

### **I. 3 Faciliter l'accès à l'information sur la scolarité française et dans les différentes sections**

- I 3.1** Organiser la présentation du système scolaire français, des équipes **et** du règlement intérieur
- I 3.2** Organiser l'accueil dans les sections : les sections sont communes aux trois établissements : école primaire, collège, lycée, ce qui signifie que le chef de section gère les trois équipes pédagogiques.
- I 3.3** Accueillir les associations de parents des sections internationales (toutes les associations liées aux sections internationales) et favoriser le développement de leurs activités. L'établissement est un lieu de rencontre, de convivialité et d'échanges culturels (*lectures d'auteurs étrangers, théâtre en langues étrangères.* pour les familles expatriées)
- I 3.4** Informer les personnels de l'Éducation nationale sur les cursus et les cultures des élèves accueillis
- I 3.5** Établir un outil informatique de suivi du parcours scolaire des élèves dans la CSI.
- I 3.6** Diffuser l'information sur les activités des sections à l'ensemble des personnels.

### **I. 4 Faire vivre le caractère international de la Cité Scolaire**

- I 4.1** Maintenir et renforcer les dispositifs de certification favorisant les parcours de scolarité à l'étranger :
  - Dans le cadre du système éducatif français :

- Brevet des collèges option internationale
- Baccalauréat OIB
- Dans le cadre des accords internationaux :
  - Double délivrance pour l'Abitur et le baccalauréat français « AbiBac » (*langue allemande*)
  - Double délivrance pour du Baccalauréat Espagnol et le Baccalauréat OIB français
- Dans le cadre de l'étude des langues étrangères :
  - DELF (*Diplôme d'Études en Langue Française*) et DALF (*Diplôme Approfondi de Langue Française*)
  - KMK allemand (*Kultusministerkonferenz*), CEC (*Cambridge English Certificate*),
  - DELE (*Diplôme d'Espagnol Langue Etrangère*),
  - certificat d'Italien langue étrangère
- Dans le cadre des sections internationales
  - IGCSE,
  - Diploma basico etc.

**I 4.2** Proposer une politique active d'orientation, ouverte aux métiers et cursus internationaux (*acteurs : projet d'orientation de l'établissement et association Intersec des parents, mais aussi « University Counselling » proposé par la section anglophone pour tous les élèves qui souhaitent étudier dans un pays anglophone*).

**I 4.3** Développer des partenariats avec certaines universités (*Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne*) concernant notamment les conditions d'admission (*prise en compte du bac OIB*).

**I 4.4** Développer l'utilisation du portfolio visant à valoriser les acquis linguistiques, culturels et les compétences sociales des élèves.

**I 4.5** Favoriser les échanges pédagogiques entre élèves et enseignants des établissements étrangers (*Projets Comenius collectifs et individuels, mobilités apprenantes ou virtuelles, voyages et échanges, internet, courrier, visio-conférences*) en s'appuyant sur l'inscription de la CSI dans des réseaux de lycées en France et à l'étranger (*cf. Axe IV*).

**I 4.6** Faciliter les échanges de pratiques au niveau des équipes de direction et du conseil pédagogique avec d'autres établissements internationaux.

**I 4.7** Participer ou organiser des manifestations ou partenariats internationaux (*MUN, PEJ, certaines rencontres de l'UNESCO, fêtes consulaires...*).

**I 4.8** Organiser des échanges entre les différentes sections internationales, européennes et générales.

Les fêtes et manifestations communes aux trois établissements contribuent à la cohésion de la cité et permettent aux parents de cultures différentes de partager des réflexions, des événements, d'organiser des actions ensemble et ainsi de se sentir membres à part entière de la communauté scolaire (*ex : carnaval, fêtes nationales, réception des partenaires, eurovision de la chanson, forums...*).

**I 4.9** Conception de séquences de cours et d'animations culturelles, artistiques et scientifiques regroupant des élèves de sections générales, internationales, orientale et européenne.

## **AXE II : Offrir un cadre scolaire qui permette de dépasser l'hétérogénéité de notre recrutement**

**Objectif : renforcer la capacité d'intégration d'un établissement accueillant des populations hétérogènes et faire émerger une culture qui agrège et dépasse les identités associées à une scolarité dans une section**

### **II. 1 Classes d'intégration**

Les classes d'intégration sont au cœur du dispositif accueillant les élèves non scolarisés précédemment dans le système français. Elles ont pour vocation de permettre l'accueil dans les sections internationales d'élèves non-francophones, en vue d'assurer leur intégration progressive dans les parcours communs de la scolarité. En raison de l'importance de ces missions, comme des nombreuses difficultés qui y sont associées, ces classes fondent l'originalité et la pertinence du projet de la CSI. Leur succès repose sur des modalités fonctionnelles qu'il convient de garantir et améliorer (Pour plus d'information, voir l'annexe au projet d'établissement)

#### **II 1.1 Des modalités organisationnelles :**

- Renforcement de la dotation horaire pour mieux assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux
- Constitution d'équipes pédagogiques sur la base du volontariat
- Organisation de temps de concertation des équipes
- Favoriser la mixité des classes d'accueil et d'intégration ;
- Développer de projets d'intégration (*projets culturels, artistiques et scientifiques*)
- Repérer les situations d'isolement et de mal être
- Améliorer de la connaissance du fonctionnement de ces classes auprès des équipes et des personnels

#### **II 1.2 Des modalités pédagogiques**

- Elaboration d'un cahier des charges pour le FLE/FLS et les mathématiques renforcées ;
- Elaboration pour chaque niveau, d'un référentiel de compétences linguistiques permettant d'évaluer les besoins en FLE/FLS et mathématiques renforcées
- Evaluation personnalisée permettant dans toutes les disciplines d'apprécier la part relevant à la maîtrise linguistique et celle relevant à la maîtrise des contenus disciplinaires
- Suivi personnalisé permettant aux équipes de mieux connaître l'origine des élèves, les parcours, les changements liés aux disciplines enseignées en cours d'année et les difficultés d'adaptation
- Conseils de mi-trimestre élargis à toutes les disciplines et aux professeurs des sections internationales ;

## II. 2 Une politique d'accueil de tous les élèves

**II 2.1** En organisant dans les classes le parrainage des nouveaux élèves (non francophones et généraux).

**II 2.2** En prenant en compte les élèves à besoins particuliers (*porteurs de handicaps psychiques, neurologiques ou physiques*).

**II 2.3** En apportant une aide aux élèves en difficulté sociale, scolaire ou psychologique.

**II 2.4** En mélangeant les élèves des différentes sections internationales, européennes, orientale / arabe et générale au sein des classes pour favoriser l'intégration de chacun et l'enrichissement de tous.

## II. 3 Une politique de projets fédérateurs

Sous réserve de veiller à l'implication de tous les élèves, indépendamment de la section d'appartenance, les projets fédérateurs du projet d'établissement doivent permettre d'offrir le cadre actionnel propice à la réalisation des principales missions d'un établissement international : le bilinguisme, la bi-culturalité, l'ouverture culturelle et l'intégration. Des projets culturels, scientifiques, linguistiques sont menés chaque année pour favoriser une culture partagée. Un calendrier annuel culturel est diffusé pour informer tous les membres de la cité scolaire.

### II 3.1 Activités sportives

- La journée d'intégration des 2ndes permet chaque année aux élèves, autour d'activités sportives, de se rencontrer.
- La sortie sportive à Bellecin dans le cadre de la liaison CM2-6ème.
- La semaine « Pleine nature » à Sainte-Enimie pour les élèves de 5ème et de 4ème.
- L'association sportive, les tournois organisés, permettent, au-delà de la classe, l'échange entre élèves.
- Le cross de la CSI et le Raid nature sont d'autres événements qui rassemblent et fédèrent.

### II 3.2 Projets linguistiques

- Le concoursurovision de la chanson, la semaine des langues, les rencontres d'élèves autour de thèmes fédérateurs sont autant de temps forts qui rassemblent les élèves des différentes sections, tout en faisant vivre la richesse linguistique de l'établissement.

### II 3.3 Projets artistiques et littéraires

- Organisation de manifestations, d'expositions, de conférences et d'ateliers création à la CSI.
- Participation au défilé de la Biennale de la danse, aux Assises Internationales du Roman, aux Quais du polar, aux cycles de conférences des musées de Lyon.
- Développer les parcours culturels et artistiques de la 6ème à la Terminale, notamment dans le cadre de l'histoire des arts : théâtre, chorale, concertinos/concertos, actions littérature-



jeunesse, et en association avec la MDL, l'ENS, la Villa Gillet, le musée Gadagne, les instituts Cervantes, Camoes et Goethe (etc.).

- Développer les actions ciné lycée, collégiens et lycéens à l'opéra ou au cinéma.
- Réalisation du journal de la CSI et des projets types « jeunes journalistes ».

### **II 3.4 Projets scientifiques**

- Participation aux divers concours scientifiques (*Kangourou, Rallye, Olympiades...*).
- Participation à la fête des sciences ou organisation d'une semaine de la Science.
- Intervention de chercheurs pour des conférences ou visite des laboratoires, en association avec le Technopole de Gerland, l'ENS de Lyon, l'IFE, l'IGFR et l'université Lyon 1.
- Développer le volet scientifique en favorisant les stages des 3èmes dans les laboratoires.

### **II 3.5 Projets documentaires**

Mener à bien une politique documentaire dynamique, un atout essentiel pour tous par :

- la mise à jour des fonds documentaires et l'amélioration des conditions d'accueil au CDI.
- la gestion et mise à disposition des ressources consacrées à l'orientation.
- le développement des ressources en ligne.
- l'organisation de semaines thématiques : presse, poésie, francophonie, environnement, gastronomie.
- l'exposition d'œuvres en partenariat avec l'artothèque de Lyon.

## **II. 4 Une éducation à la citoyenneté pour vivre ensemble**

Libre, responsable et solidaire : aider chaque élève à trouver sa place et exercer ses responsabilités individuelles et collectives

### **II 4.1 Le respect des personnes et les locaux**

- Respect d'autrui, des biens communs, de l'autorité, des règles de civilité et du règlement intérieur.
- Prévention du harcèlement et des discriminations.
- Respect des missions et de la place des personnels techniques.
- Respect de la propreté des salles de classe, des espaces communs et de tous les lieux de vie

### **II 4.2 La valorisation du bien-être**

Une dimension personnelle et collective importante à promouvoir en favorisant :

- la Valorisation de l'image de soi (*cf., notamment, Axe III.5*).
- la valorisation des compétences sociales des élèves.
- La prise en compte la diversité des modèles éducatifs
- la Prévention des conduites à risque (*consommation de produits toxiques, prévention des troubles auditifs...*), et information sur les lois françaises à destination des étrangers.
- la Prévention du stress et la gestion de la pression liée à la réussite
- la construction de partenariats pour dépister et prendre en charge le mal-être juvénile.

- le travail sur la modération du poids des cartables (*manuels numériques, choix des fournitures, développer un ENT efficace pour faciliter la gestion de ressources numériques partagées, le cahier de textes en ligne...*).
- l'organisation de temps et d'espaces de vie Scolaire

#### **II 4.3 Promouvoir une éthique de la réussite partagée**

Partie intégrante de la recherche de la réussite de tous (*cf. axe III*), cet objectif implique de mettre en place, au quotidien, de dispositifs qui rassemblent et font progresser ;

- Brassage de tous les élèves, quel que soit leur niveau par matière, afin de ne pas créer de sentiment d'exclusion, de stigmatisation, et d'encourager véritablement chacun à progresser.
- Développement de dispositifs organisant l'entraide entre les élèves.
- Organisation dans les classes d'action de parrainage des nouveaux élèves (*non francophones et généraux*)
- Organisation de cérémonies de remise des diplômes et de distinction pour les élèves méritants

#### **II 4.4 S'inscrire dans la citoyenneté et dans un monde partagé**

- Mettre l'accent sur la formation des délégués et valoriser leur capacité à créer du lien entre les élèves.
- Favoriser et valoriser la participation des élèves aux responsabilités associatives et délibérative (*CA, CVL, MDL, AS etc.*).
- Encourager la participation des élèves aux dispositifs de valorisation des compétences sociales : (*Jeunes Ambassadeurs, prix de l'éducation, de la Légion d'Honneur etc.*)
- Promouvoir les actions de solidarité de proximité et de mobilisation sur les grandes causes humanitaires.
- Sensibiliser et éduquer au développement durable.

## **AXE III : Conduire tous les élèves de la CSI à la réussite**

**Objectif : améliorer les performances et résultats de l'établissement : fluidifier les parcours et réduire les écarts observés entre les différents profils d'élèves et améliorer les taux d'accès et taux de réussite aux examens.**

### **III. 1 Un enjeu de vie scolaire**

Assurer un meilleur suivi des élèves et lutter contre l'absentéisme afin d'éviter les décrochages.

**III 1.1** Suivi en temps réel des absences et des retards et mobilisation des familles et des élèves.

**III 1.2** Organiser des réunions et des « points » réguliers concernant plusieurs aspects de la vie scolaire : réunion hebdomadaire pour l'équipe de vie scolaire ; point si possible hebdomadaire avec l'assistante sociale ; entretiens réguliers avec les COP (*Conseillers d'orientation psychologues*), les professeurs principaux et les professeurs chargés de l'APE (*Aide au Projet de l'Élève*) ; points réguliers avec les chefs de section.

**III 1.3** Utiliser les ressources de lutte contre le décrochage et faire des entretiens de mobilisation impliquant les acteurs concernés.

**III 1.4** Impliquer la Vie scolaire dans les dispositifs et réseaux de suivi de l'APE et du tutorat.

### **III. 2 Un enjeu de soutien**

Développer l'accompagnement aux élèves et renforcer les dispositifs de soutien dans toutes les sections

**III 2.1** Mettre en place l'accompagnement éducatif au collège.

**III 2.2** Utiliser avec pertinence et efficacité les ressources du dispositif d'aide au projet de l'élève (*APE*) dans le cadre de l'accompagnement personnalisé du lycée : impliquer les COP, faire des entretiens ciblés avec les élèves, établir des relais avec les enseignants-documentalistes ; informer de la pertinence de chaque série, de ses forces et de ses débouchés, afin de privilégier une orientation choisie par chaque élève.

**III 2.3** Dans le cadre des dispositifs de tutorat : constituer des équipes proposant un suivi individualisé de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale ; en lien avec les professeurs et la Vie scolaire,

solliciter et former les AED (Assistants d'Éducation et surveillants) au soutien au collège comme au lycée ; Impliquer les COP et les enseignants-documentalistes dans le tutorat.

**III 2.4** Utiliser les ENT (Environnements Numériques de Travail) pour appuyer les équipes dans le travail de soutien : suivi des élèves, réseaux, ressources.

**III 2.5** Favoriser l'accès des lycéens à l'Internet.

### **III. 3 Un effort spécifique sur la série L au lycée**

**III 3.1** Améliorer l'information des élèves et des familles sur les cursus post bac et rappeler la diversité des carrières et des parcours d'excellence possibles à partir d'un cursus en L.

**III 3.2** Présentation de la série en classe de 2nde, si possible par des professeurs et élèves volontaires de 1ère L et Terminale L.

**III 3.3** Présentation en classe de 3ème de l'enseignement d'exploration « Littérature et Société ».

**III 3.4** Favoriser les passerelles d'élèves motivés et capables de 1ère S ou 1ère ES vers la Terminale L.

**III 3.5** Assurer à la CSI une offre élargie de spécialités pour la série L, en s'efforçant de proposer par exemple la spécialité mathématiques, celle de Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC) ; prendre en compte également les options artistiques.

**III 3.6** Création d'un Atelier de Rhétorique en 1ère L et en Terminale L pour travailler spécifiquement sur la maîtrise du discours oral et écrit, en faisant intervenir des professeurs volontaires de matières différentes.

**III 3.7** Favoriser la participation des élèves de Terminale L aux enseignements de spécialité de Terminale ES (*Sciences Sociales et Politiques plus particulièrement*) et les inciter à préparer par exemple les concours des IEP (*Instituts d'Études Politiques*) en s'intégrant aux dispositifs prévus à la CSI.

**III 3.8** Soutenir des initiatives culturelles orientées vers les L : entre autres, couverture d'événements médiatiques ou culturels par les élèves de la série (*Assises du Roman en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>GT</sup> par exemple*), proposition de voyages spécifiques à la série L (*ouverture sur les arts ou le monde antique et la culture classique*).

### **III. 4 Un rôle important reconnu aux langues vivantes**

**III 4.1** Valoriser les compétences de nos élèves en Langues Vivantes en généralisant les certifications.

- III 4.2** Garantir et élargir l'offre de formation en langues vivantes, notamment pour le choix de la LV2 (Langue Vivante 2). Examiner la possibilité d'offrir aux élèves une initiation, voire un apprentissage, dans les langues de Section actuellement non proposées en Langue Vivante.
- III 4.3** Mettre en place des Ateliers périscolaires de traduction 3ème/Terminale animés par les professeurs de langues vivantes et des sections internationales.
- III 4.4** Concevoir des séquences de cours et des animations culturelles, artistiques ou scientifiques, permettant de rassembler des élèves de Langues Vivantes (section générale, sections européennes et orientale) et de sections internationales)
- III 4.5** Organisation d'une journée et d'une fête des langues vivantes à la CSI.

### **III. 5 Des parcours de réussite et d'excellence diversifiés, dans toutes les Sections, et toutes les séries**

Tout au long de la scolarité, accompagner les élèves de toutes les Sections et de toutes les séries dans des dispositifs de réussite et d'excellence.

- III 5.1** Utiliser les ressources dévolues à l'Approfondissement dans le dispositif de l'Accompagnement Personnalisé.
- III 5.2** En classes de première et de terminale, faciliter l'organisation de Devoirs Surveillés sur le format du baccalauréat.
- III 5.3** Favoriser pour toutes les sections et toutes les séries les projets envisageant l'entrée en classes préparatoires et la poursuite de parcours d'excellence en France ou à l'étranger : information, aide à la constitution des dossiers de candidature.
- III 5.4** Accompagner les élèves dans la préparation des concours des Instituts d'Études Politiques (*IEP*) en s'appuyant en particulier sur le Module Sciences Po mis en place à la CSI.
- III 5.5** Renforcer les dispositifs améliorant l'information et la liaison avec les Universités et les grandes écoles.
- III 5.6** Organiser tout au long de la scolarité l'information sur les filières et les formations d'excellence et sur l'insertion professionnelle.
- III 5.7** Au collège comme au lycée, encourager la participation des élèves aux concours scientifiques (Olympiades, Kangourou, Rallye, etc.), littéraires et historiques (concours général par exemple), et les inciter à rechercher les distinctions scolaires : prix de l'Éducation, de la vocation scientifique, de la légion d'honneur.
- III 5.8** Favoriser la participation des élèves ne faisant pas partie des sections internationales aux voyages et aux échanges de scolarité (*mobilité physique ou virtuelle*), et aux grandes manifestations organisées par les sections internationales pouvant accueillir et intéresser des élèves de LV1 et/ou LV2.

**III 5.9** S'assurer que les élèves de toutes sections, et en particulier de la section générale, sont incités à participer à ces dispositifs.

**III 5.10** Valoriser les élèves méritants : par exemple, cérémonies de remises des diplômes, utilisation par le conseil de classe des Encouragements, Compliments ou Félicitations reconnaissant le travail fourni sur les bulletins trimestriels, etc.

### **III. 6) Développer les usages pédagogiques des TICE**

- Mobiliser les collectivités de rattachement sur le rattrapage en terme d'équipement des salles
- Favoriser l'accès des lycéens à l'Internet, avec l'ouverture d'espaces WIFI sécurisés
- En lien avec le rôle des référents numériques, encourager l'accès et la formation des équipes aux usages des matériels et ressources numériques
- Encourager la constitution de web classeurs pour les démarches associées au parcours d'orientation.

## **Axe IV : Promouvoir le rayonnement de la CSI pour mieux faire connaître et diffuser ses compétences**

### **Objectif : valoriser d'identité et les compétences de la CSI**

La CSI s'inscrit dans le réseau des EPLE, des établissements internationaux, des structures d'enseignement supérieur de France et des pays étrangers, ainsi que dans le cadre du tissu économique et social de l'agglomération lyonnaise. En raison des missions associées à son offre de formation, la CSI doit promouvoir son identité et valoriser ses compétences auprès des acteurs de ses réseaux

#### **IV. 1 Les outils du rayonnement :**

##### **IV 1.1 Le logo / la charte graphique / le site Internet / plaquettes/ les portes ouvertes**

- Le site de la CSI est accessible :
  - aux familles intéressées par notre établissement
  - aux CIO et autres établissements scolaires
  - aux collectivités territoriales
  - aux acteurs de la vie culturelle et au monde économique français et international.

En conséquence, le site Web doit refléter l'esprit de la CSI et rendre compte du travail qui y est effectué. L'établissement a donc lancé un travail pour définir un nouveau logo et une nouvelle charte graphique, qui seront intégrés à un site Web de la CSI remanié. Il doit aussi rendre ces informations accessibles au plus grand nombre en traduisant les documents mis en ligne dans toutes les langues représentées à la CSI.

##### **IV 1.2 La participation active aux différentes manifestations et spectacles organisés dans les murs ou hors les murs**

- Actions de découverte de la Ville de Lyon (*FLE*) et de son histoire (*partenariat avec le CHRD*), sorties ou voyage d'intégration FLE.
- Participation au festival de théâtre des écoles du 7ème arrondissement de Lyon.
- Participation à des projets type « Jeunes journalistes » et réalisation d'un journal des élèves.
- Organisation de spectacles à la CSI mobilisant la diversité, les ressources et la créativité des élèves.
- Développement des journées portes ouvertes.
- Participation à différentes manifestations à Lyon (*Assises Internationales du Roman, Quais du polar...*).

- Participation à la fête des sciences et à divers concours littéraires, artistiques ou scientifiques.
- Participation à "Lycéens à l'opéra", "Collégiens au cinéma", fête du livre de Villeurbanne et aux différents partenariats proposés par la Villa Gillet et les Instituts culturels étrangers

## **IV. 2 Les zones de rayonnement :**

### **IV 2.1 La CSI**

- Renforcer la communication interne de l'établissement, en particulier avec les outils numériques (*Pronote, site de la CSI, ENT...*).
- Informer les nouveaux personnels de la CSI des caractéristiques des sections internationales, ABIBAC, européennes et orientales.

### **IV 2.2 Les institutions éducatives**

- Favoriser la reconnaissance des compétences acquises par les élèves des sections internationales dans le dispositif APB.
- Favoriser les transferts des compétences des équipes pédagogiques et éducatives auprès des autres EPLE en lien avec les corps d'inspection et les dispositifs de formation continue
- Valoriser l'OIB auprès des universités et grandes écoles françaises.

### **IV 2.3 La région Rhône-Alpes et la France**

- Améliorer la communication en direction des partenaires de la vie culturelle, du monde économique, et des médias :

### **IV 2.4 L'international**

- Valoriser le cursus français et son option internationale (*OIB*) auprès des universités et grandes écoles étrangères.
- Renforcer les liens avec les organisations internationales, les représentations consulaires et les associations émanant des pays ou des zones d'influence linguistique des sections internationales, ABIBAC, européennes ou orientales.
- Renforcer les liens avec les anciens élèves, sous la forme de rencontres annuelles et/ou échanges virtuels par les réseaux sociaux.



## ACCUEIL ET SUIVI DES ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LA STRUCTURE D'INTÉGRATION

Les enseignants des classes d'intégration de la CSI accueillent des élèves qui n'ont pas été scolarisés antérieurement dans un système francophone et les accompagnent jusqu'à ce qu'ils puissent suivre tous les cours en français.

Il ne s'agit pas de dispositif linguistique temporaire. Une classe d'intégration fonctionne comme toute classe de même niveau, avec les mêmes exigences de programme, en vue de la préparation des mêmes examens (Diplôme National du Brevet, Baccalauréat), mais les effectifs allégés facilitent un travail personnalisé qui s'adapte au rythme de chaque élève et lui permet une progression plus rapide. Ces classes, qui regroupent élèves francophones et non francophones, bénéficient en outre de projets culturels, artistiques qui favorisent précisément l'intégration des élèves et valorisent leur parcours.

**Accueil de l'élève qui arrive de l'étranger et de sa famille par les professeurs des sections et les professeurs français. Cette démarche conjointe permet une prise en compte immédiate du parcours personnel de l'élève.**

L'accueil des élèves et de leurs familles lors de la réunion du mois de septembre est un moment essentiel pour qu'une relation de confiance se construise. L'intervention des collègues des sections internationales est nécessaire pour traduire et expliquer aux familles les démarches et les projets pédagogiques des enseignants français présents à ces réunions.

La présence de parents étrangers vivant déjà à Lyon est tout aussi utile pour aider les familles nouvellement arrivées à trouver des repères lors de leur installation à Lyon.

Lors de cette réunion, un emploi du temps personnalisé est présenté à l'élève et à sa famille, expliqué grâce à l'intervention des professeurs des sections. La base de cet emploi du temps est constituée par des heures de français langue étrangère (FLE) (horaire officiel 2012 : 12h), de mathématiques spéciales pour les étrangers (« math spé » 3 ou 4h) et par l'horaire de la section internationale. D'autres matières complètent cet emploi du temps qui évolue au cours de l'année scolaire en fonction de la progression de chaque élève.

**Suivi personnalisé de l'élève qui arrive de l'étranger. Cette démarche aide à une intégration réussie dans le système scolaire français.**

Dès le début de la scolarité, les échanges entre les professeurs des différentes sections et les professeurs français permettent d'aider les élèves qui arrivent à trouver leurs repères dans la CSI. Cette collaboration se poursuit lors de **conseils de classe spécifiques**, en plus des conseils de classe traditionnels : les regards des enseignants étrangers et français qui ont les élèves en cours sont complémentaires et aboutissent à un bilan complet de la progression de l'élève.

**Un cahier personnel de suivi** permet de garder la trace de la progression de chaque élève et des étapes de son intégration. Ce cahier regroupe les appréciations et évaluations de l'élève dans toutes les matières dont il suit l'enseignement. Une appréciation globale accompagne le bilan de chaque période.

Après chaque conseil de classe, la famille et l'élève sont reçus par un professeur de la section qui

leur présente le **cahier personnel de suivi**. Le professeur peut ainsi traduire et expliquer les appréciations, préciser les attentes des enseignants. Les parents signent le bilan de la période présentée.

En fonction de la progression de l'élève et de son investissement dans les différents cours, l'emploi du temps est aménagé selon les besoins relevés par les professeurs. La famille est informée de ces changements.

Lorsque le niveau en français le permet, l'élève quitte peu à peu la structure d'intégration, en général au cours de la 1<sup>ère</sup> année. Pendant une ou plusieurs années, selon ses besoins, il est encore accompagné dans son apprentissage du français par des cours de FLS (Français Langue de Scolarisation).

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, un bilan évalue si l'élève a toujours besoin de FLS l'année suivante, la décision prise en conseil de classe figure sur le bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre. Un élève qui ne souhaiterait pas suivre cette décision ne pourrait pas demander à revenir en cours de FLS en cas de difficultés l'année suivante.

En classe d'intégration, l'objectif essentiel est « la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation ». Commencer une LV1 en classe de 6<sup>ème</sup> n'est pas indispensable pour un élève de section internationale. Dans le système français, une langue vivante peut être commencée en 4<sup>ème</sup>, voire en 2<sup>nde</sup>.

Au collège, les enseignements de 1<sup>ère</sup> Langue vivante (LV1) et de FLS ne sont pas compatibles actuellement en raison des horaires.

Pour un élève de section internationale qui maîtrise mal le français, **commencer une nouvelle langue** est une décision complexe qui requiert une attention particulière : il est recommandé que les familles aient des échanges à ce sujet avec la principale-adjointe et les enseignants du collège.